

École Porte-Colombe : fermeture partielle après une défaillance du plafond

Des éléments du plafond se sont détachés ce mardi matin dans une salle de garderie de l'école Porte-Colombe. Cette défaillance a amené le maire de Gap, Roger DIDIER, qui s'est aussitôt rendu sur place, à demander l'évacuation de la partie la plus ancienne de l'école à titre de précaution. Cette partie abrite huit salles de classe, le dortoir, la salle multi-activités, le réfectoire et le bureau de la directrice. Dans cette situation d'urgence, les parents d'élèves ont été invités par les services de l'Education nationale à venir récupérer leurs enfants, dans la mesure du possible, dans l'attente de la mise en place de solutions transitoires. Il est à préciser que cette situation ne concerne pas le bâtiment le plus récent, situé à l'arrière de la Banque de France, dont la structure est différente et indépendante de la partie historique.

Pour cette dernière, le maire a signé un arrêté de péril de la partie la plus ancienne du bâtiment (côté avenue Jean-Jaurès), une mesure technique qui permet de déclencher la désignation d'un expert judiciaire dans un délai de 24 à 48 heures. « Il s'agit d'une école et il est hors de question de prendre le moindre risque et je préfère que ce soit un expert indépendant qui examine le bâtiment et se prononce sur les mesures à prendre », indique Roger DIDIER, qui précise qu'il n'y « avait eu aucun signe précurseur d'une fragilité du plafond ».

Pour ce mardi, le gymnase Porte-Colombe, situé face à l'école, rue Abbé-Pascal, a été mis à disposition pour accueillir les enfants qui peuvent y bénéficier d'activités physiques.

Les demi-pensionnaires ont pu prendre leur repas au centre de loisirs de la Clairière, vers lequel un transport a été organisé. Les personnels municipaux assurant la restauration scolaire et les activités périscolaires y sont également déplacés. Cette solution transitoire pour la restauration sera renouvelée jeudi et vendredi.

Pour l'accueil des élèves, les classes de maternelle continueront de fonctionner normalement dans leurs locaux habituels, qui ne sont aucunement affectés par cette situation. Ce sera aussi le cas de trois classes élémentaires, maintenues dans la partie la plus récente de l'école. Les quatre autres classes élémentaires seront provisoirement délocalisées à l'école de Beauregard, dans des locaux actuellement disponibles.

Les vacances de Toussaint, qui débutent vendredi soir, seront mises à profit pour envisager l'organisation à venir, en fonction des conclusions de l'expert judiciaire et des travaux à réaliser à l'école Porte-Colombe.

« Je tiens à saluer la réaction des enfants, des parents et de la communauté éducative face à cette situation, qui a pu être gérée dans une grande sérénité, avec le concours d'une cellule psychologique de l'Education nationale », souligne le maire de Gap. « Nous associerons tous les acteurs concernés aux décisions qui devront être prises une fois que nous connaîtrons les conclusions de l'expert. »